Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Reconnues d'utilité publique

Paris le 11 juin 2014

Madame Aurélie Filipetti Ministre de la culture et de la communication 3 rue de Valois

75033 PARIS CEDEX 01

La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés reconnue d'utilité publique par décret du 29 janvier 1965 57 quai de la Tournelle, 75005 PARIS Tél.: 01 55 42 60 00 www.demeure-historique.org

Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1985 8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS Tél.: 01 44 83 63 63 www.maisons-paysannes.org

Patrimoine-Environnement – LUR

LUR - FNASSEM reconnue d'utilité publique par décret du 27 août 1970 20 rue du Borrégo, 75020 PARIS Tél.: 01 42 67 84 00 www.patrimoine-environnement.fr

REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1982 1 rue des Guillemites, 75004 PARIS Tél.: 01 42 71 96 55 www.rempart.com

Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique par décret du 22 novembre 1925 22 rue de Douai, 75009 PARIS Tél.: 01 48 74 49 82 www.sauvegardeartfrancais.fr

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique par décret du 7 novembre 1936 39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS Tél.: 01 47 05 37 71 www.sppef.fr

Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1963 93 rue de l'Université, 75007 PARIS Tél. : 01 40 62 61 71 www.vmfpatrimoine.org Madame la ministre,

Par arrêté du 20 janvier 2005 renouvelé en 2009, un Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine (www.g8-patrimoine.org) a été créé par votre prédécesseur Renaud Donnedieu de Vabres.

Vous-même avez présidé le 11 septembre 2012 une réunion de ce Groupe : il nous semble que les sujets actuellement en cours de discussion tel la future Loi Patrimoine imposent des échanges en votre présence et, en conséquence, nous vous remercions de bien vouloir organiser et présider une très prochaine réunion.

À l'ordre du jour d'une telle réunion, pourraient notamment figurer, en fonction des aléas du calendrier parlementaire, le régime juridique des biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco (voté dans les mêmes termes par les deux assemblées parlementaires) et celui des domaines nationaux, deux dispositions auxquelles les associations sont très attachées.

Les mesures impératives à prendre pour faire perdurer au-delà du 15 juillet 2015 les quelques 600 ZPPAUP non transformées en AVAP devraient aussi être étudiées puisqu'à défaut d'un texte législatif nouveau, ces protections disparaîtront.

Enfin, vous n'ignorez probablement pas que de nombreux acteurs du patrimoine et de l'environnement sont très inquiets quant au devenir des sites inscrits qu'ils n'entendent pas voir abandonnés : un tel sujet, très lié aux lois sur la biodiversité, doit être abordé avec votre collègue en charge de l'écologie.

Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Aussi nous vous souhaiterions, cette faculté étant prévue à l'article 3 de l'arrêté du 20 janvier 2005, que vous invitiez un représentant du cabinet de la ministre de l'écologie pour traiter des questions notamment des sites protégés intéressant les deux ministères.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Alexandre Gady Président de la SPPEF Olivier de Rohan-Chabot
Président de la Sauvegarde de l'Art Français

Georges Duménil Président de Maisons Paysannes de France

Jean de Lambertye Président de la Demeure Historique Henri de Lépinay Président de REMPART

Kléber Rossillon Président de Patrimoine-Environnement Philippe Toussaint
Président de Vieilles Maisons Françaises